



# Introduction

L'année 2015 a été pour la France, une année troublée. Les événements terroristes ont été un choc pour nous tous. La France a été frappée lâchement. Ceux qui sont tombés en janvier et en novembre étaient la France, toute la France. Cet ennemi, nous le vaincrons ensemble, avec nos forces, celles de la République, avec nos armes, celles de la démocratie. Dans ce contexte, la ville a une responsabilité particulière, celle d'unir, d'accompagner, d'être solidaire et de donner du sens à l'action politique.

En 2015, lors du premier Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), j'ai indiqué que celui-ci était le plus important, parce qu'il a donné le cap et l'orientation de nos politiques sur l'ensemble de ce mandat. Il a affirmé le volontarisme et le choix du mouvement. Il a décrété la mobilisation générale pour le redressement des comptes publics de la ville et son indispensable désendettement.

Ce DOB 2015 a permis l'élaboration d'un budget de rupture qui a tourné le dos à des années d'irresponsabilité budgétaire. 2015 est l'année « une » du redressement financier de notre commune. Je sais les efforts que j'ai demandés aux Maxévillois, ils sont importants. Nous connaissons aussi les raisons et les erreurs qui nous ont conduits dans cette situation de faillite.

C'est le passé ne nous y attardons plus, je vous propose de regarder vers le futur.

2015 a été la première année depuis 1998 où la ville n'a pas emprunté. Les résultats sont là. Les premières estimations de l'exécution du budget 2015 montrent pour la première fois depuis de nombreuses années des résultats positifs et une amélioration de la situation de la ville. L'épargne nette qui est l'indicateur primordial de la gestion des finances d'une commune est redevenue enfin positive. Pour mémoire en 2012, elle était à - 502 907€, en 2013 - 430 566€ et en 2014 - 413 055€. Après l'exécution du premier budget de cette nouvelle majorité, l'épargne nette est devenue positive à + 845 730€. Nous ne sommes plus à « découvert ».

Quant à la dette, l'encours de celle-ci s'élevait à notre arrivée à 18,054M€, après l'exécution du premier budget de cette nouvelle majorité, elle s'élève 16,193M€ soit une baisse de 1,86M€.

Pour autant, les projets ont été nombreux. Nous avons poursuivi nos ateliers de quartier, avec les premières réalisations concrètes. En 2015, c'est plus de cinquante points noirs signalés qui ont pu être réglés de manière collaborative.

Concertation et écoute restent les moteurs de notre action. C'est notre méthode. La

participation citoyenne est une nouvelle façon de faire de la politique. Je veux que les habitants soient acteurs de notre ville.

2015 a été l'année des réalisations : marché de producteurs locaux, carrefour du centre ville, mise en service de la vidéo tranquillité, poursuite du travail autour du mur anti-bruit (rue de la Justice), signature du nouveau contrat de ville, plan numérique dans les écoles, poursuite et enrichissement encore des activités périscolaires dans le cadre des nouveaux rythmes, ouverture de deux classes, mise en place du conseil municipal des enfants, transformation de la salle du parc en vraie salle de restauration pour les enfants et ouverture d'un nouveau lieu de restauration à J-B Thiéry, réhabilitation de l'ancienne école des Cailles Blanches (quartier Meurthe-et-Canal) en salle pour les associations et les habitants, création de l'association de commerçants et artisans, mise en place d'un guide pratique, nouvelle formule de la fête des fraises, création d'un séjour « seniors »...etc.

Le travail est important, je vous propose de poursuivre dans cette direction en 2016. Nous devons tenir le cap fixé. Je vous propose de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité, de pérenniser une capacité d'autofinancement nette positive, de poursuivre le désendettement de la commune.

La mise en œuvre des politiques municipales qui vous sera décrite dans ce document se fera toujours autour de 4 axes :

- **Axe 1 : Participation citoyenne, environnement, et urbanisme ;**
- **Axe 2 : Éducation, petite enfance et jeunesse ;**
- **Axe 3 : Solidarité, seniors et développement économique ;**
- **Axe 4 : Sports, culture, loisirs et animations.**

Pour finir, 2016 sera l'année du passage pour le Grand Nancy de communauté urbaine à Métropole. Le Grand Nancy va devenir la 15<sup>ème</sup> Métropole française. Cette histoire, nous l'écrivons ensemble avec les vingt communes de l'agglomération et Maxéville y prendra toute sa place. Le moment est important pour notre territoire et nos concitoyens. En cet instant historique, les clivages doivent disparaître pour faire Métropole ensemble et construire notre communauté de destins. Les orientations budgétaires communales présentées prennent évidemment en compte ce changement. Pour 2016, continuons l'action, la concertation, la mobilisation de toutes et de tous, l'anticipation et surtout travaillons ensemble.

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Christophe Choserot

# Sommaire

## I - FINANCES ET BUDGET DE LA VILLE

### Rappel du cadre général

<b>1.1 – Le contexte économique et financier .....</b>	<b>p 7</b>
<b>1.2 – Le contexte budgétaire .....</b>	<b>p 8</b>
<b>1.3 – La situation financière de la ville .....</b>	<b>p 9</b>
1.3.1 – L'épargne .....	p 9
1.3.2 – L'impact du budget annexe de l'ancienne usine ASAT (Rue Cuénot) .....	p 9
1.3.3 – La dette.....	p 10
<b>1.4 - Les objectifs budgétaires .....</b>	<b>p 11</b>
<b>1.5 - Prospective financière pour 2016 .....</b>	<b>p 11</b>
1.5.1– Les recettes de fonctionnement .....	p 11
1.5.1.1 – La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire.....	p 11
1.5.1.2 – La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale (DSU et DSR).....	p 11
1.5.1.3 – Les attributions de compensation de la CUGN .....	p 11
1.5.1.4 – La Dotation Politique de la Ville (ex DDU).....	p 11
1.5.1.5 – Les allocations compensatrices.....	p 12
1.5.1.6 – La fiscalité locale.....	p 12
1.5.1.7 – La taxe additionnelle aux droits de mutation .....	p 12
1.5.1.8 – Les revenus des immeubles .....	p 12
1.5.2– Les dépenses de fonctionnement .....	p 12
1.5.2.1 – Les charges à caractères général.....	p 12
1.5.2.2 – Les dépenses de personnel .....	p 12
1.5.2.3 – Les autres charges de gestion courante.....	p 12
1.5.2.4 – Les charges financières.....	p 13
<b>1.6 - L'investissement .....</b>	<b>p 13</b>
1.6.1– Les recettes d'investissement.....	p 13
1.6.1.1 – Les subventions attendues.....	p 13
1.6.1.2 – Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) .....	p 13
1.6.1.3 – L'emprunt .....	p 13
1.6.1.4 – Les autres recettes .....	p 13

1.6.2– Les dépenses d’investissement .....	p 14
1.6.2.1 – Le remboursement du capital de la dette .....	p 14
1.6.2.2 – Les opérations d’équipement .....	p 14

## II - MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

### AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement et Urbanisme

<b>2.1 – Participation citoyenne .....</b>	<b>p 17</b>
2.1.1– Une citoyenneté et une démocratie vivante .....	p 17
2.1.2 – Jumelage.....	p 17
2.1.2 – Une communication régulière.....	p 17
<b>2.2 – Environnement .....</b>	<b>p 17</b>
2.2.1– Les espaces verts et collectifs publics .....	p 17
2.2.2– Circulation .....	p 17
2.2.3– Mur anti-bruit.....	p 17
2.2.4– Transports en commun .....	p 18
2.2.5– Développer le vélo dans la ville .....	p 18
2.2.6– Marché de producteurs.....	p 18
<b>2.3 – Urbanisme et travaux.....</b>	<b>p 18</b>
2.3.2– Les travaux.....	p 18
2.3.3– Aides à l’amélioration de l’habitat .....	p 19
<b>2.4 – La sécurité.....</b>	<b>p 19</b>
<b>2.5 – Le développement durable .....</b>	<b>p 19</b>

### AXE 2 : Éducation, Petite Enfance Jeunesse, Loisirs Seniors

<b>3.1 – Éducation : favoriser la vie et la réussite scolaire.....</b>	<b>p 21</b>
3.1.1 – Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité.....	p 21
3.1.2 – Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité.....	p 22
3.1.3 - Des projets en vue de réduire les inégalités. Poursuite et ouverture d’un certain nombre de chantiers.....	p 22
<b>3.2 – Petite enfance, jeunesse, loisirs seniors.....</b>	<b>P 22</b>
3.2.1 – Petite Enfance .....	p 22
3.2.2 – Jeunesse .....	p 23
3.2.3 – Loisirs seniors .....	p 23

## AXE 3 : Solidarité, seniors, handicap et Développement économique, Soutien au Commerce et à l'Artisanat

<b>4.1 – Solidarité .....</b>	<b>p 26</b>
4.1.1– Des actions engagées à développer visant une seule finalité : « mettre les Maxévillois au cœur de l'action publique » .....	p 26
4.1.2 – Les seniors et le handicap .....	p 27
4.1.3 – L'emploi .....	p 27
4.1.4 – La santé.....	p 27
4.1.5 – Le logement.....	p 28
4.1.6 - La politique de la ville et la cohésion sociale .....	p 28
<b>4.2 – Développement économique et soutien au Commerce et à l'Artisanat.....</b>	<b>p 28</b>
4.2.1 – Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques .....	p 29
4.2.2 – Conforter le lien entre entreprises et demandeurs d'emploi.....	p 29
4.2.3 – Favoriser l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes et attractives.....	p 30

## AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations

<b>5.1 – Dynamiser la vie culturelle et sportive maxévilloise .....</b>	<b>p 32</b>
<b>5.2 – Rassembler autour d'événements festifs et citoyens.....</b>	<b>p 32</b>

## III – FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

<b>Fonctionnement de l'institution.....</b>	<b>p 35</b>
---	-------------

# LES FINANCES DE LA VILLE

## RAPPEL DU CADRE GENERAL

**Article L2312-1 du CGCT**, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » :

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais il doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes. Ce doit être également l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement de la collectivité.

### 1.1 – Le contexte économique et financier

Sur le plan international, après une année 2015 moins bonne que prévue (en particulier du fait du ralentissement de la croissance des États-Unis), la croissance devrait repartir à la hausse pour 2016. Cette reprise reste néanmoins fragile car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine, depuis la publication, en août 2015, de mauvais indicateurs.

En ce qui concerne la zone euro, la reprise est, selon le FMI, « plus ou moins en bonne voie ». Les prévisions de croissance ont été revues à la hausse en considérant trois principaux facteurs favorables : la faiblesse du prix du pétrole et de l'euro, une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne et en Italie.

Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,7% en moyenne en 2016 après 1,5% en 2015. La demande intérieure devrait en être le moteur principal, alimenté par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, en lien avec la hausse de l'emploi et des rémunérations au sein de la zone.

Toute la question est de savoir dans quelle mesure la confiance va revenir pour permettre un décollage des investissements suffisant. Cela améliorerait le potentiel de croissance qui reste faible : les gains de productivité ne progressent que modestement tandis que la population en âge de travailler décline, une tendance qui pourrait changer à l'avenir au regard des flux migratoires.

2016 s'annonce non dénuée de risques politiques même si une crise similaire à celle grecque de l'été 2015 semble exclue. Les risques les plus importants sont à attendre en Espagne, au Portugal et en Grèce tandis que le conflit russo-ukrainien se poursuit.

En France le contexte économique et financier s'est très légèrement amélioré en 2015 avec une croissance de 1,1 % et une prévision de 1,5 % en 2016 car à l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de plusieurs facteurs favorables :

- l'inflation devrait demeurer faible en raison de la nouvelle baisse du prix du pétrole mais remonter progressivement au second semestre, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation en 2016 devrait être légèrement supérieure à celle de 2015, qui fut nulle, mais demeurer faible (0,4% en moyenne), ne pesant que légèrement sur le pouvoir d'achat.
- la faiblesse de l'euro, qui devrait s'accroître légèrement, améliore la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.
- la croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.





## 1.2 – Le contexte budgétaire.

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques françaises en 2014 a été de 3,9% du PIB contre 4,4% initialement envisagés dans la loi de programmation des finances publiques, grâce à une croissance contenue des dépenses associée à une augmentation des prélèvements obligatoires. En 2015, le déficit reste sensiblement inchangé (à 3,8% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2016 (3,3% du PIB). Néanmoins le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 est jusqu'ici maintenu.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds € (programmé sur 2015-2017), le Projet de Loi de Finances 2016, après les lois de finances 2014 et 2015 constitue une troisième réduction des concours financiers de l'État envers les collectivités locales qui prennent toute leur part à l'effort de redressement des finances publiques.

L'État a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe normée des dotations aux collectivités territoriales de 11 milliards d'€ sur la période 2015-2017. Cela représente de 3,5 à 3,7 milliards d'€ chaque année sur la période. 56 % de l'effort demandé aux collectivités revient au bloc communal, dont 70 % environ aux communes et 30 % aux intercommunalités. Cela représente 1,45 milliard d'€ à la charge des communes, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation forfaitaire de fonctionnement. Pour atténuer la baisse des dotations, comme en 2015, les crédits des dotations de péréquation sont augmentés (+ 317 millions d'€ en 2016, + 228 millions d'€ en 2015) afin d'aider les communes les plus en difficultés : c'est dans ce cadre que Maxéville n'a pas subi de baisse sur la globalité des dotations de l'État en 2015 mais au contraire une hausse de 49 000 €. La dotation nationale de péréquation (DNP) est supprimée et redistribuée entre la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Il convient de souligner qu'initialement le Projet de Loi de Finances 2016 prévoyait une réforme totale de la DGF mais l'application de cette réforme est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle a pour objectifs de supprimer progressivement les écarts de ressources non justifiés entre les collectivités et faire reposer la DGF sur des critères objectifs de ressources et de charges, augmenter son efficacité avec des versements plus concentrés sur les communes et

intercommunalités les moins favorisées et la rendre plus lisible.

Un fonds de soutien à l'investissement local est inscrit dans la loi de finances pour 2016. D'un montant d'1 milliard d'€, (423 millions € en 2015), ce fonds finance à hauteur de 800 millions d'euros la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre et abonde pour 200 millions d'euros la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le soutien financier de l'État, assuré depuis 2013 pour la réforme des rythmes scolaires est pérennisé. C'est un effort financier de l'ordre de 400 M€ pour chaque année scolaire. À compter de l'année scolaire 2015-2016, le fonds de soutien de l'État sera versé à toutes les communes pour les écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat ayant mis en œuvre la réforme et pour lesquelles les activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Une aide forfaitaire de 50 € par élève et par an sera versée +40€ par élève et par an pour les seules communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) dite « cible » ou la dotation de solidarité rurale (DSR) dite « cible ».

Dans le cadre de l'accord relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, le Gouvernement a décidé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la transformation d'une partie des primes des agents en points d'indice pour la catégorie B (2017 pour les catégories A et C).

L'évolution forfaitaire des bases votée par le Parlement a été fixée à 1 % pour 2016.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), actuellement réservé aux seules dépenses réelles d'investissement, est élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des dépenses d'investissement dans le haut-débit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La ville de Maxéville ayant opté pour une récupération sur dépenses N-2, la mesure de la loi de finances 2015 (augmentation du taux à 16,404 %) et cette nouvelle mesure n'auront un impact budgétaire qu'en 2017 et 2018.

## 1.3 – La situation financière de la ville

Les premières estimations de l'exécution du budget 2015 montrent, pour la première fois depuis de

nombreuses années, **des résultats positifs et une amélioration de la situation financière de la ville de Maxéville qui ont nécessité un effort collectif.**

### 1.3.1 – L'épargne (= capacité d'autofinancement)

<i>(Hors produits exceptionnels)</i>	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015 ESTIME
<b>RECETTES RÉELLES FONCTIONNEMENT</b>	8 740 105 €	8 741 091 €	9 362 265 €	9 255 096 €	10 500 318 €
<b>DÉPENSES RÉELLES hors intérêts</b>	8 240 867 €	8 272 522 €	8 769 107 €	8 643 670 €	8 610 152 €
<b>ÉPARGNE DE GESTION<sup>1</sup></b>	499 237 €	468 569 €	593 158 €	611 426 €	1 890 166 €
<b>ANNUITÉ INTÉRÊTS</b>	328 361 €	341 081 €	357 423 €	325 259 €	306 143 €
<b>ÉPARGNE BRUTE<sup>2</sup></b>	170 876 €	127 488 €	235 735 €	286 167 €	1 584 023 €
<b>ANNUITÉ EN CAPITAL DE LA DETTE</b>	601 804 €	630 395 €	666 301 €	699 222 €	738 293 €
<b>ÉPARGNE NETTE<sup>3</sup></b>	-430 928 €	-502 907 €	-430 566 €	-413 055 €	845 730 €

<sup>1</sup>Épargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

<sup>2</sup>Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement.

<sup>3</sup>Épargne nette = épargne brute - annuité en capital de la dette.

L'épargne nette est l'indicateur primordial de la gestion des finances d'une commune. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer ses dépenses d'équipement. L'épargne nette de la commune était négative depuis de nombreuses années et ne remplissait pas son rôle.

Ces résultats auxquels on peut ajouter 500.877,57 € de recettes exceptionnelles provenant de cessions, de

mandats annulés et d'indemnités de sinistres vont **peut-être permettre à la ville de Maxéville de sortir, dès 2016, du réseau préfectoral d'alerte des finances publiques, chargé d'assurer la prévention des difficultés financières des collectivités locales.**

Les résultats 2015 ont permis le financement des investissements réalisés en 2015 et devraient également permettre le financement de ceux de 2016 sans, pour la seconde année consécutive, avoir recours à l'emprunt.

### 1.3.2 – L'impact du budget annexe de l'ancienne usine ASAT (Rue Cuénot)

En exploitation, le budget annexe ne s'équilibre pas du fait des recettes de loyers inférieures au remboursement de la dette, ce qui mobilise fortement le budget général.

Le tableau suivant retrace les dépenses prélevées sur le budget de la ville.

	2010	2011	2012	2013	2014	Estimation 2015
<b>Charges de propriétaire</b>	151 480 €	116 357 €	155 714 €	204 045 €	61 020 €	42 309 €
<b>Subvention d'équilibre</b>	237 869 €	195 456 €	177 695 €	418 604 €	297 898 €	321 765 €
<b>Total participation de la ville</b>	<b>389 349 €</b>	<b>311 813 €</b>	<b>333 409 €</b>	<b>622 649 €</b>	<b>358 918 €</b>	<b>364 074 €</b>

Depuis la création du budget annexe, la ville a participé pour un montant de 2 855 474 €.

Les loyers des deux locataires du bâtiment (Eurofins IPL Est et Adista) sont loin de couvrir l'annuité de la dette.

	2010	2011	2012	2013	2014	Estimation 2015
<b>Annuité de la dette</b>						
<b>Capital</b>	400 185,60 €	414 419,23 €	424 213,04 €	434 855,89 €	446 080,96 €	484 529,29 €
<b>Intérêts</b>	332 620,72 €	320 694,52 €	305 553,13 €	290 589,62 €	274 031,44 €	279 633,34 €
<b>ICNE N et N-1</b>	-6 090,24 €	-5 356,93 €	-4 774,24 €	-5 731,16 €	4 833,76 €	-6 428,40 €
<b>TOTAL ANNUITÉ</b>	<b>726 716,08 €</b>	<b>735 113,75 €</b>	<b>729 766,17 €</b>	<b>725 445,51 €</b>	<b>720 112,40 €</b>	<b>764 162,63 €</b>
<b>Loyers encaissés</b>	<b>426 355,00 €</b>	<b>417 813,00 €</b>	<b>421 157,00 €</b>	<b>441 582,89 €</b>	<b>458 728,83 €</b>	<b>449 959,86 €</b>
<b>Solde</b>	<b>-300 361,08 €</b>	<b>-317 300,75 €</b>	<b>-308 609,17 €</b>	<b>-283 862,62 €</b>	<b>-261 383,57 €</b>	<b>-314 202,77 €</b>

### 1.3.3 – La dette

De 2008 à 2014, la commune a emprunté 12 M€, dont 3 M€ au titre du budget annexe du bâtiment Cuénot. La dette étant « jeune », la part des intérêts dans l'annuité totale est encore très importante.

Pour que les générations futures n'aient pas à porter le poids de ces emprunts, la Ville de Maxéville doit se désendetter c'est pourquoi la décision de n'inscrire aucun emprunt au BP 2015 et de **renouveler cette décision pour 2016** a été prise par la nouvelle majorité.

L'encours de dette qui s'élevait globalement à 17,425 M€ en début d'exercice 2015, est passé à **16,193 M€** en début d'exercice 2016 avec une annuité de remboursement prévisionnelle sur 2016 de 1,804M€, sans aucune autre action, contre 1,943M€ en 2015.

Plus de la moitié du capital restant à rembourser est assorti d'intérêts calculés sur plusieurs tranches de taux ou fait l'objet de produits financiers intégrant une clause d'indexation sur la durée du contrat ; la commune ne peut donc identifier précisément la charge financière qu'elle devra supporter au cours des années à venir.

En particulier, la ville a contracté en 2007, avec versement des fonds en 2008, un emprunt structuré dit « toxique » lié à l'évolution du franc suisse, or son déplaçonnement décidé le 19 janvier 2015 par la

Banque nationale Suisse, fait planer une grande incertitude sur les taux d'intérêts et les Indemnités de Rachat Anticipé (IRA). La ville de Maxéville, avait conclu ce contrat sur la base d'une échéance annuelle en septembre. Les taux étaient redescendus et l'impact sur ses intérêts fut contenu (3,2593 % au lieu de 1,88 %).

Dès mars 2015, un dossier était déposé au titre du fonds de soutien aux emprunts toxiques. La ville de Maxéville est éligible mais le courrier officiel de notification n'est pas encore parvenu.

La renégociation de cet emprunt à risque et la liquidation de son IRA impacteront le budget 2016.

La capacité de désendettement était pour Maxéville, au 31 décembre 2013 de 76 ans ; sachant que le seuil d'alerte est de 12 ans.

La ville était clairement en situation de surendettement.

Au 31 décembre 2015 sa capacité de désendettement est passée à **moins de 11 ans** (rappel du calcul : Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute).

## 1.4 – Les objectifs budgétaires

Ils restent identiques à ceux fixés en 2015 :

- **Maîtriser** les dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement tout en garantissant un service public de qualité ;
- **Conserver** une capacité d'autofinancement nette positive ;
- **Adapter et programmer** le volume des investissements pour tenir compte du montant important de la dette ;
- **Poursuivre** le désendettement de la commune.

## 1.5 – Prospective financière pour 2016

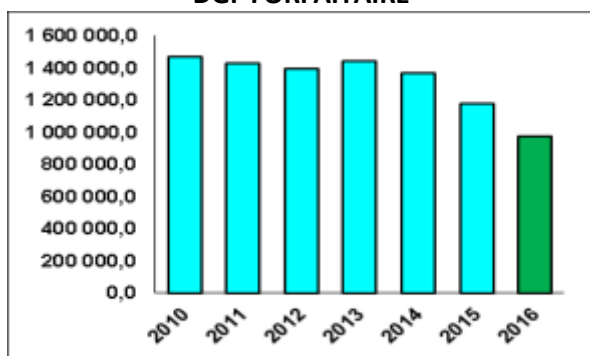
### LE FONCTIONNEMENT

#### 1.5.1- Les recettes de fonctionnement

##### 1.5.1.1- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire

La contribution de la commune au redressement des finances publiques, au titre de la DGF forfaitaire, s'est élevée à 195 770 €, conformément à la loi de finances 2016 cette contribution serait la même en 2016. Compte tenu du montant notifié pour 2015 (1.176.026 €) l'inscription 2016 sera de **975.000 €**.

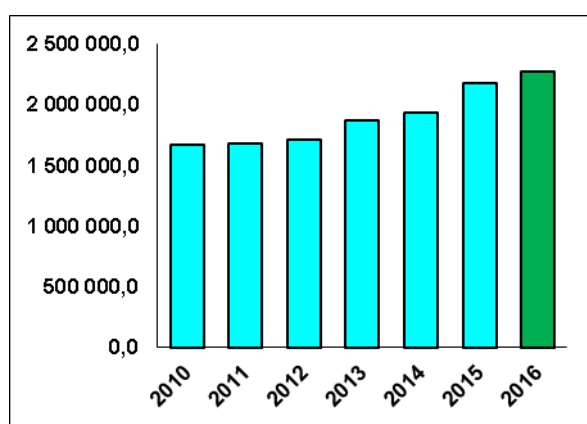
DGF FORFAITAIRE



#### 1.5.1.2- La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale (DSU ET DSR)

Compte-tenu de la progression des dotations de péréquation, il est prévu d'inscrire au BP 2016 **2.097.000 €** au titre de la DSU contre 1.791.000 € en 2015, **178.000 €** au titre de la DSR contre 142.000 € en 2015. Le montant de dotation nationale de péréquation (environ 22.000 €) a été intégré dans le montant de DSU cité en amont.

DSR + DSU



#### 1.5.1.3 - Les attributions de compensation de la CUGN

La taxe Professionnelle unique (TPU) sera toujours de 1.961.700 €, la Dotation de Solidarité Communautaire est prévue à hauteur de 382.000 € (372.000 € au BP 2015).

#### 1.5.1.4 - La Dotation Politique de la Ville (DPV) (ex Dotation de Développement Urbain- DDU)

Les recettes de fonctionnement 2016 vont être augmentées par l'enregistrement, obligatoire depuis 2014, des montants de DDU et DPV accordés que ce soit pour des dossiers de fonctionnement ou d'investissement. En 2016 ce montant sera de 526.036 € correspondant à 80% des montants de dépense à justifier en investissement. Ce montant devra réintégrer la section d'investissement.

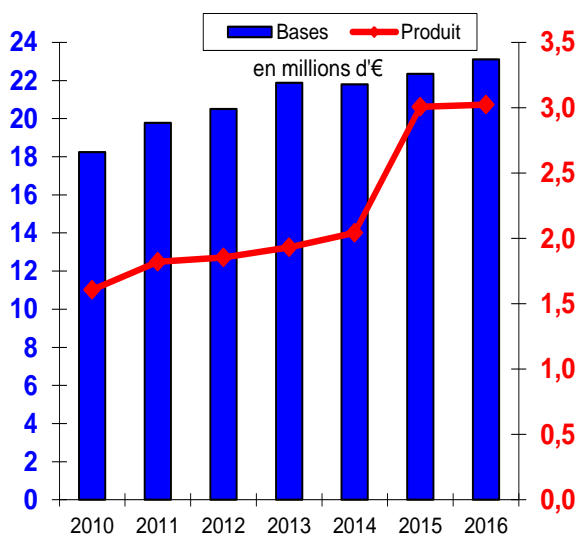
### 1.5.1.5 - Les allocations compensatrices

La loi de finance définit le taux de minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale dont l'ensemble forme les « variables d'ajustement » des concours de l'État aux collectivités territoriales.

Il est prévu d'inscrire un montant total de 204.000€ pour un réalisé 2015 de 247.255 €.

### 1.5.1.6 - La fiscalité locale

La loi de finances prévoit une revalorisation des bases de 1 % (contre 0,9 % en 2015). Sans augmentation des taux communaux, le produit des contributions directes est évalué à 3.023.427 € contre 3.008.119 € en 2015 et les bases à environ 23.103.437 € contre 22.354.384 € en 2015.



### 1.5.1.7- La taxe additionnelle aux droits de mutation

Compte tenu du montant perçu en 2015 (93.265 €) il est prévu d'inscrire 90.000 € au BP 2016 contre 110.000 € en 2015.

### 1.5.1.8 - Les revenus des immeubles

L'indice des coûts à la construction n'est pas remonté, cet article enregistrerait, pour la seconde année, une baisse par rapport aux prévisions 2015.

## 1.5.2 - Les dépenses de fonctionnement

### 1.5.2.1 - Les charges à caractère général

Une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement sera appliquée à nouveau pour contenir l'enveloppe globale.

### 1.5.2.2- Les dépenses de personnel

Le budget prévisionnel 2016 devra intégrer notamment les éléments suivants :

- la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelon, de grades et les promotions internes ;
- le relèvement du taux des cotisations employeur à la CNRACL de 0.1 % ;
- le relèvement du taux des cotisations employeur à l'IRCANTEC de 0.12 % ;
- l'augmentation du SMIC : +0.6 %.

La ville continuera :

- à faire d'importants efforts en matière d'emploi et d'insertion au niveau local, avec le remplacement de personnels et l'intégration de 4 contrats aidés en tant que fonctionnaires stagiaires ;
- à valoriser l'engagement et la qualité du service public rendu par ses agents via l'avancement, la promotion interne et la nomination après réussite aux concours ;
- à favoriser les leviers qui permettent de contenir voire de diminuer les charges de personnel (en privilégiant la mutualisation de services, en optimisant la gestion des carrières et des compétences des agents, via la prévention contre les accidents de travail...).

### 1.5.2.3- Les autres charges de gestion courante

Acteurs majeurs de la vie de la cité et du développement social, en complémentarité avec les actions menées par la municipalité, les associations maxévilloises seront soutenues pour une enveloppe globale sensiblement égale à celle de 2015.

La subvention d'équilibre du budget annexe de l'ancienne usine ASAT continuera à impacter de manière conséquente le budget de la ville et devrait augmenter pour tenir compte de la part de

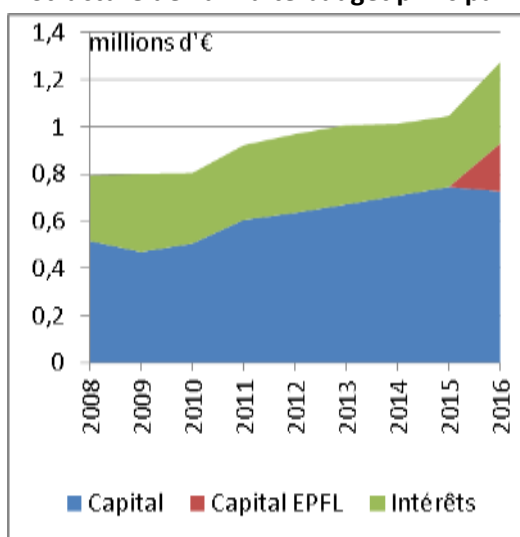
l'indemnité de rachat anticipé non prise en compte par l'État afin de renégocier l'emprunt à risques contracté en 2007 et lié au franc suisse.

La vente du bâtiment est en cours de négociation et s'avère indispensable pour assainir les finances de la ville.

#### 1.5.2.4 - Les charges financières

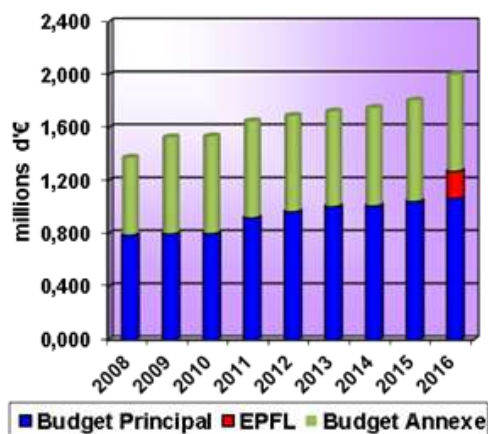
Le capital restant à rembourser sur le budget principal est de l'ordre de 9,365 M€ hors acquisition du pavillon Colin. Le montant de l'annuité 2016 du budget principal est évalué à 1,071 M€ auquel s'ajoute 202.900 € de première annuité d'acquisition du pavillon versée à l'EPFL.

Structure de l'annuité budget principal



Le capital restant à rembourser sur le budget annexe est évalué à 6,828 M€ et le montant de l'annuité 2016 à 0,732 M€.

Evolution de l'annuité consolidée 2016 (dette globale)



L'annuité 2016 consolidée atteint **2 M€**.

Aux intérêts annuels de la dette, s'ajouteront les intérêts d'utilisation de la ligne de trésorerie et s'ajoutent ou se soustraient les intérêts courus non échus de deux exercices.

## 1.6 - L'investissement

L'ensemble des mesures de gestion rigoureuse décidées par la Municipalité va permettre de réaliser un programme d'investissements nécessaires à l'amélioration de notre patrimoine qui connaît d'importants problèmes structurels ainsi que d'autres programmes répondant aux attentes des Maxévillois ; ceci tout en préservant le rétablissement des grands indicateurs de la Collectivité que sont l'épargne nette et la capacité de désendettement.

### 1.6.1 - Les recettes d'investissement

#### 1.6.1.1 - Les subventions attendues

Les subventions seront essentiellement constituées par les dossiers d'investissement déposés au titre de la DDU/DPV (2013, 2014, compléments 2014, 2015). D'un montant total de 536.026 € elles seront incluses en totalité dans le virement à la section d'investissement.

28.576 € sont également attendus sur 2016 au titre de la dotation d'investissement transitoire 2015.

#### 1.6.1.2 - Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

La ville de Maxéville percevra en 2016 le FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice 2014 donc au nouveau taux de la loi de finances 2014 de 15,761 (au lieu de 15,482 %). Son montant est estimé à 130.000 €.

#### 1.6.1.3 - L'emprunt

La ville de Maxéville doit mener une politique de désendettement stricte. Pour la seconde année, elle n'inscrira aucun emprunt d'équilibre et poursuivra une politique de renégociation voir de rachat partiel de certains emprunts.

#### 1.6.1.4 - Les autres recettes

Les autres recettes (financières notamment : prêts ou recettes en annuité) seront légèrement en baisse par rapport à 2015 (plus d'annuité sur cession à percevoir en 2016).



## 1.6.2 - Les dépenses d'investissement

### 1.6.2.1 - Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à environ 727.000 € pour le budget principal (746.000 € inscrits en 2015). Celui du budget annexe s'élèvera à environ 499.000 € (486.000 € inscrits en 2015).

Un montant complémentaire sera inscrit sur le budget principal pour pouvoir négocier le remboursement anticipé de la part de l'emprunt toxique.

À ce remboursement de la dette, il faut ajouter à compter de 2016 et pour une période 8 années, conformément aux engagements conventionnels passés entre la ville de Maxéville et l'EPFL, l'acquisition pour un montant cumulé de plus de 3M€, du pavillon Colin, du Totem et des Grandes Brasseries.

Une annuité était prévue sur l'exercice 2015 mais le retard dans les actes repousse les échéances.

### 1.6.2.2 - Les opérations d'équipement

La programmation des investissements relatifs au BP 2016 est en cours d'élaboration.

Devront prioritairement être inscrites et poursuivies les opérations pour lesquelles un dossier a été présenté et validé au titre de la DDU/DPV, la DCI transitoire, mais également la première tranche de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à savoir :

- la fin de la modernisation du matériel informatique des groupes scolaires et de l'amélioration de l'accessibilité pour les handicapés du groupe scolaire Saint-Exupéry (DDU 2013) ;
- la mise en accessibilité du complexe Léo Lagrange et la rénovation et l'adaptation des espaces de jeux du Plateau de Haye (quartiers Champ-le-Bœuf, Les Aulnes, secteur stade Darnys) : 438.000 € (DDU 2014) ;
- la rénovation des maisons dites de la Crusnes situées sur le Plateau de Haye (quartier Champ-le-Bœuf) : 102.000 € (complément DDU 2014) ;
- le confortement de la structure de l'école maternelle Moselly située sur le Plateau de Haye

(quartier des Aulnes) : 24.000 € (complément DDU 2014) ;

- la toiture du complexe sportif Marie Marvingt (165 000 €);
- les travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP (environ 211.000 €).

## **II - MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES**

- ⇒ **AXE 1 : Participation citoyenne, Environnement et Urbanisme**
- ⇒ **AXE 2 : Éducation, Petite Enfance, Jeunesse et Loisirs seniors**
- ⇒ **AXE 3 : Solidarité, Seniors, Handicap et Développement économique et soutien au Commerce et à l'Artisanat**
- ⇒ **AXE 4 : Sports, Culture, Loisirs et Animations**



## **AXE1**

**PARTICIPATION CITOYENNE  
ENVIRONNEMENT  
URBANISME**

Parce que redonner à la démocratie sa force et son pouvoir, être à l'écoute des maxévillois et répondre à l'aspiration spécifique des quartiers, nous tiennent à cœur, nous développons la participation active des maxévillois à la vie de leur Ville.

## 2.1 - Participation Citoyenne

### 2.1.1– Une citoyenneté et une démocratie vivante

Nous poursuivrons et conforterons :

- les échanges avec les habitants grâce à des rencontres par quartier de manière à faire remonter régulièrement les questions et le vécu des citoyens ;
- le travail engagé avec les habitants volontaires dans des ateliers thématiques et en lancerons de nouveaux afin de construire ensemble des projets adaptés aux besoins réels ;
- les moyens donnés à ces ateliers afin de mettre en œuvre des projets concrets ;
- les retours dans le journal municipal et sur le site Internet de la ville sur l'avancée des travaux.

### 2.1.2 – Jumelage

Nous voulons renforcer le jumelage vers Ramstein, en poursuivant les liens déjà forts entre nos deux communes et en intégrant des projets avec des publics scolaires.

### 2.1.3 – Une communication régulière

Nous renforcerons la communication vers les habitants :

- grâce à des panneaux électroniques d'informations situés aux endroits les plus passants ;
- grâce à une utilisation interactive du site internet : en permettant aux habitants de faire remonter leurs demandes et en portant à leur connaissance les projets de la ville ;
- en poursuivant les réunions publiques d'information sur des sujets précis (fibre optique, budget municipal,...) ; réunions destinées à mieux comprendre les enjeux et les choix de la municipalité, et à en débattre ;
- En éditant un nouveau plan qui mettra en valeur les lieux à connaître de notre ville.

## 2.2 – Environnement

### 2.2.1 – Les espaces verts et collectifs publics

Nous veillerons tout particulièrement à :

- préserver les espaces verts existants en freinant l'urbanisation ;
- mettre en valeur le potentiel vert de la ville (jardins familiaux, jardin pédagogique, espaces protégés ...) ;
- associer les habitants dans les opérations de rénovation qui les concernent directement (jeux, parc, squares ...) ;
- conforter l'usage du parc de la mairie, à destination des familles et des usagers et l'aménager en conséquence ;
- rendre plus accessibles et plus visibles les liaisons entre le haut et le bas de notre commune.

### 2.2.2– Circulation

Revoir le plan de circulation sur le centre de Maxéville, en concertation avec les riverains dans le cadre des ateliers de quartier et en lien avec le Grand Nancy, de façon à réduire les nuisances dues au transit et à améliorer la desserte locale.

### 2.2.3 – Mur anti-bruit

Poursuivre la mobilisation afin que les engagements du plan de prévention du bruit dans l'environnement soient tenus en rencontrant les responsables de la nouvelle région et le représentant de l'Etat dans le département.



## 2.2.4– Transports en commun

En concertation avec le Grand Nancy :

Déplacer le terminus de la ligne 10 jusqu'aux Tamaris afin de permettre aux habitants du centre et de la rue Henry Brun de pouvoir se rendre au pôle médical, sur la zone commerciale "la Sapinière" et aux lycées de Villers et Vandoeuvre avec une seule correspondance.

Modifier le parcours de la ligne 19 en la faisant passer par les rues de la Justice et de Lorraine afin que les habitants de ce quartier puissent bénéficier des transports en commun.

Remettre en place une ligne de bus (ligne 6 ou 16) reliant Meurthe et Canal et l'hyper centre de Nancy pour les habitants de ce quartier et les personnes travaillant sur l'ATP "Porte Nord".

## 2.2.5– Développer le vélo dans la ville

Cela reste un point important de notre politique urbaine.

Cela veut dire, en concertation avec les habitants volontaires et impliqués, dans l'optique de projets destinés à :



- équiper toute nouvelle voie d'aménagement de voies cyclables ;
- mettre un marquage au sol dans les rues existantes de la commune où cela sera nécessaire et possible ;
- organiser des animations pour favoriser la pratique en lien avec les écoles, la police municipale ;
- créer une voie verte pour vélo et piétons qui reliera de manière agréable et sécurisée le centre-ville de Maxéville à l'hyper centre de Nancy.

## 2.2.6– Marché de producteurs

Valoriser l'existant afin d'accroître l'activité et les animations, c'est :

- accueillir de nouveaux producteurs ;
- mettre en place différentes manifestations impliquant les producteurs et visant à valoriser les produits et savoir-faire locaux ;
- développer le lien social avec les consommateurs du marché.



## 2.2.7– Production de bières locales

Installer une production de bières locales sur le site des Brasseries, son potentiel s'annonce durable et crée des opportunités pour chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement.

## 2.3 – Urbanisme et travaux

### 2.3.1– Les travaux

Nous engagerons en mobilisant tout financement public susceptible de l'être, et en lien avec les maîtres d'ouvrages concernés (Grand Nancy et Conseil Général de Meurthe-et-Moselle particulièrement), les programmes suivants de travaux :

- réalisation d'un programme pluriannuel de réhabilitation et de sécurisation des toitures du gymnase Marie Marvingt, de l'église et de hôtel de ville ;
- remise en état du site des Brasseries, étude de désamiantage des halles et rachat des bâtiments à l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) ;
- réalisation des travaux prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) sur la trésorerie publique, l'église, la salle du Parc,

le pôle emploi, le complexe sportif Léo Lagrange, la salle du Leclerc, le parc de la mairie et le cimetière.

- rénovation et mise en valeur du lavoir en s'associant à la Fondation du Patrimoine pour mener à bien ce projet ;
- transformation du bâtiment de l'urbanisme afin de créer un véritable accueil du public et permettre au service un meilleur fonctionnement ;
- création du lien entre les différents sentiers existants pour s'intégrer dans les trames vertes du Grand Nancy.

### 2.3.2 – Aides à l'amélioration de l'habitat

Grâce à ce dispositif, les propriétaires occupants ou copropriétaires, qui souhaitent engager des travaux de ravalement de façades ou d'isolation acoustique sur la commune peuvent prétendre à une aide financière, sous réserve de respecter les modalités prévues au règlement d'attribution de la subvention.

## 2.4 - La sécurité

Assurer un véritable service de tranquillité publique, de prévention et d'aide à la population avec :

- le renforcement du système de vidéo-tranquillité avec l'ajout de trois caméras supplémentaires ;
- la dotation de radios "TETRA" pour notre police municipale qui permettra la mise en relation directe avec les polices des autres villes du Grand Nancy en cas d'intervention.



## 2.5 Développement Durable

Assurer un développement maintenu dans le temps, respectueux d'un système de valeurs sociales et environnementales en impliquant des acteurs internes et externes à la ville.

- Participation à la semaine européenne du développement durable en s'impliquant dans diverses manifestations ;
- Prendre part à la sauvegarde des insectes pollinisateurs en implantant des hôtels à insectes au cœur de Maxéville ;
- Proposer des réunions thématiques pour échanger, s'informer sur les pratiques de jardinage respectant l'environnement ;
- En matière de Publicité, nous réduirons les nuisances publicitaires en réactualisant le règlement local de publicité (RLP) tout en veillant à préserver l'activité économique de la ville.



## **AXE 2**

**ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, JEUNESSE,  
LOISIRS SENIORS**

## 3.1 - Éducation : favoriser la vie et la réussite scolaire

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. L'école primaire est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux mais aussi celui où les premiers retards sont susceptibles d'apparaître. Elle est marquée par une forte répercussion des inégalités sociales sur la réussite scolaire. C'est l'école primaire qui transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie des savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'études réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique.

Pour ces raisons, l'école est la priorité de la municipalité. Lutter contre le déterminisme social anime l'équipe municipale.

**« Faire de l'école un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous, un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit »** Ministère de l'Éducation Nationale, 2013.

Les enseignants de la commune peuvent compter sur la municipalité dans le cadre de projets spécifiques afin de prévenir certaines difficultés et favoriser l'éveil et l'épanouissement de chaque enfant.

### 3.1.1 - Des projets conçus et menés par les écoles, soutenus par la municipalité

- **Classes transplantées, culturelles**

Favoriser et accompagner afin de donner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.

- **Ouverture culturelle**

Donner les moyens aux écoles de fréquenter des lieux culturels diversifiés, de rencontrer des artistes, des écrivains...

- **Bibliothèque d'école**

Enrichir par des plans pluriannuels, les fonds documentaires et fictionnels des écoles. Faciliter leurs échanges entre les écoles.

- **Ouvrages scolaires**

Engager une politique d'actualisation des manuels en fonction des modifications des programmes.

- **Projets d'école - Actions spécifiques**

Accompagner financièrement les actions éducatives particulièrement enrichissantes pour les enfants, en lien avec les projets d'école.

- **Participation à des manifestations**

- Fêtes nationales
- Fête de la lecture

- **Plan numérique**

Compléter et achever l'équipement informatique engagé en 2015.

Maintenir les équipements en fonctionnement, doter les écoles de logiciels et didacticiels de qualité.

### 3.1.2 - Des projets initiés et mis en œuvre par la municipalité

- **Le conseil Municipal d'enfants**

Son Installation s'est déroulé fin janvier. Il permettra à de jeunes enfants d'être acteurs, de représenter d'autres enfants, d'apprendre et vivre la citoyenneté au quotidien.



- **Les nouvelles activités périscolaires**

Ce qui est recherché : une synergie très forte et indispensable entre l'enseignement et le périscolaire.



Les activités périscolaires, en lien avec les apprentissages, ancrent ces derniers dans une réalité autre que scolaire, favorisent l'épanouissement des élèves et facilitent l'intégration de leurs connaissances.

Il s'agit donc de rechercher une réelle continuité entre les enseignements dispensés et les activités scolaires.

L'encadrement se doit d'être assuré par une diversité d'intervenants

L'année 2016 doit consolider les actions engagées et les enrichir.

- **La restauration scolaire**

Elle répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire.

Des actions d'éducation à la santé, à la nutrition, au respect de la nourriture sont indispensables et seront engagées.



- **Le périscolaire**

Ce service, facilitant l'organisation des familles est maintenu.

### 3.1.3 - Des projets en vue de réduire les inégalités. Poursuite et ouverture d'un certain nombre de chantiers

Ils s'inscrivent dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative (DRE)

- **Relation École-famille**

La relation École-famille est une préoccupation essentielle qui se doit d'être poursuivie. L'accompagnement des familles dans le cadre de rencontres et de partages a pour objet de modifier

leurs représentations sur l'école et en préciser les finalités.

Des dispositifs, construits en partenariat avec l'ESPE, parcours Ingénierie et formation se donnent pour objectifs d'apaiser les appréhensions des parents en favorisant des rencontres, en cultivant une relation de confiance.

- **Santé**

L'échec scolaire trouve son origine dans des causes multiples (sociale, sanitaire, éducative...).

La poursuite des actions engagées d'accompagnement personnalisé de l'enfant avec sa famille est nécessaire. Elles s'avèrent efficaces et reconnues.

- **FLE (Français Langue Etrangère)**

Des actions en collège, à l'école élémentaire et maternelle sont indispensables.

- **Aide à la scolarité**

Des temps de travail en petits groupes, encadrés par des enseignants sont reconduits.

- **Réseaux d'Education Prioritaire (REP+)**

Les groupes scolaires du Champ le Bœuf, depuis la rentrée 2015-16 sont retenus dans le cadre des REP +.

Accompagner ces écoles dans ce dispositif, principalement en ce qui concerne l'accueil des tout-petits : des équipements spécifiques à destination de ces jeunes enfants sont indispensables.

Doter les écoles élémentaires de classes mobiles, soutenir la mise en place d'Espaces Numériques de Travail, outils créateurs d'un lien précieux et constant avec les parents.

## 3.2– Petite Enfance, Jeunesse et Loisirs Seniors

### 3.2.1 - La Petite Enfance

Le Relais Assistantes Maternelles, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, développe et multiplie ses actions en faveur des enfants et des assistantes maternelles de tous les quartiers, allant jusqu'à associer nos seniors au travers d'ateliers intergénérationnels. Pour conforter une mobilisation identique sur tous les quartiers, une

permanence physique est désormais ouverte chaque semaine sur le quartier du Champ-Le-Bœuf.

- L'accent est mis sur la professionnalisation des assistantes maternelles, à qui il est proposé tout au long de l'année des offres de formations et des soirées thématiques variées.

La Ville étudie la possibilité d'accroître l'offre de garde collective pour répondre au mieux aux attentes des parents et des nouveaux arrivants sur la commune.

Au Printemps, un Forum de la Petite Enfance permettra de mettre en avant tous les acteurs du secteur.

### 3.2.2 – La Jeunesse

Les inscriptions à la semaine en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) des enfants âgés de 3 à 12 ans garantissent non seulement un contenu pédagogique approprié, mais aussi la continuité des apprentissages.

Les activités et sorties proposées aux 10-17 ans à l'occasion de chaque période de vacances scolaires permettent de fédérer un nombre important de jeunes sur tous les quartiers, renforçant ainsi la cohésion entre les adolescents et atténuant virtuellement les distances principalement liées à la problématique géographique de notre commune.



Le nouveau-né Z'adomax implanté sur le quartier du Champ-Le-Bœuf désigne à la fois le local jeunes destiné à accueillir les 10-17 ans et les activités proposées entre 2 périodes de vacances scolaires à tous les ados maxévillois. Ces actions intermédiaires permettent de maintenir les liens de qualité qui se tissent pendant les vacances. Le Kiosque Info Jeunesse en cours de création permettra de renseigner, accompagner, conseiller ou diriger chaque collégien ou lycéen. Les actions menées en

partenariat avec le Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine permettent en outre chaque année au public ciblé de trouver un job d'été.

Le dispositif est reconduit pour aider les jeunes demandeurs à financer leur formation (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur).

### 3.2.3 - Les Loisirs Seniors

Si notre politique senior s'inscrit dans la droite lignée de la politique nationale en matière de personnes âgées, nous avons toutefois choisi de l'adapter sur notre commune en fonction de ce public dont la durée et la qualité de vie se sont améliorées. Le besoin accru en matière de solidarité rendant nécessaire son adaptation à l'échelon local, notre double approche nous conduit aujourd'hui à accentuer nos efforts sur la partie Loisirs.

- Les cours hebdomadaires de gymnastique douce contribuent à garantir un état physique propice au maintien de l'autonomie,



- Les deux rencontres festives annuelles entre maxévillois et résidents de la Maison de Retraite permettent de consolider des liens bienveillants,
- Les deux séjours seniors d'une semaine ou moins, à plus ou moins longue distance, permettent à chacun de trouver le schéma idéal qui réponde à ses besoins et à ses envies, de rompre l'isolement et de créer des liens à long terme,
- Le voyage seniors d'une journée permet de s'évader du quotidien en découvrant les régions avoisinantes tout en partageant un moment convivial,



- A l'Automne, un Forum Seniors mettra en lumière les dispositifs destinés aux seniors et répondra aux attentes du public tout en

facilitant les mises en relations avec les partenaires présents.

## **AXE 3**

**SOLIDARITÉ, SENIORS, HANDICAP,  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,  
SOUTIEN AU COMMERCE  
ET À L'ARTISANAT**

## 4.1 – La Solidarité

Un an après notre premier DOB, nous poursuivons nos objectifs. La situation économique en France et en Lorraine ne s'est pas améliorée. Les effets de la crise de 2008 perdurent et à cela il faut ajouter une année 2015 particulièrement rude. Point positif, la solidarité entre les populations s'est renforcée, des prises de conscience se font sentir pour une meilleure mobilisation autour de notre devise républicaine.

Tisser des liens de solidarité et d'entraide entre les maxévillois reste l'une de nos priorités. Permettre à chaque citoyen d'aider son prochain, d'être bienveillant et attentif à l'autre nécessite une organisation municipale permettant un accès inconditionnel, simplifié et discret auprès de nos équipes dédiés à la solidarité.



De nouvelles habitudes, un autre comportement sont à acquérir pour ne laisser personne au bord du chemin. Les dégâts causés par la perte d'un emploi, une maladie, un décès ont des conséquences sociales importantes sur ceux qui les vivent et leur entourage. Souvent il est possible d'accompagner ou d'aider les personnes qui à un moment de leur existence se retrouvent en perte d'autonomie financière ou physique. N'ayons ni peur, ni honte d'événements que souvent nous subissons. Prenons l'habitude d'anticiper les risques en demandant conseils ou accompagnement auprès des services de la mairie. Nous accueillons, écoutons et recherchons avec vous les pistes pour un retour serein à l'autonomie.

Si les ressources destinées aux politiques de solidarité s'ajustent annuellement. Notre volonté d'épauler les plus fragiles reste entière.

Nous organisons une ville plus chaleureuse et solidaire au service de tous : une ville bienveillante, accueillante et attentive à sa population.

Notre capacité à être solidaire et bienveillant les uns envers les autres permettra à Maxéville de préserver et d'amplifier sa cohésion sociale, le « bien vivre ensemble ».

Ce sont nos actions, au bénéfice de nos concitoyens, qui nous donneront la force d'agir pour le bien commun et de corriger les injustices d'une société dure avec les faibles et faible avec les forts.

### 4.1.1 – Des actions engagées et à développer visant une seule finalité : « mettre les Maxévillois au cœur de l'action publique »

➤ **Poursuivre et améliorer les services** existants rendus aux maxévillois (meilleure information concernant les droits des personnes).

#### ➤ **Un Espace de Vie Solidaire (EVS)**

Au Champ-le-Bœuf, rue de la Seille, offre de nouveaux services de médiation sociale et l'écrivain public.

➤ **Développer et engager de nouveaux projets et approches :**

- l'Analyse des Besoins Sociaux 2ème partie(ABS) ;
- la détection des « invisibles » que sont les personnes âgées isolées ;
- un accès discret et simplifié aux services sociaux (externalisation du CCAS) ;
- l'épicerie sociale au Champ-le-Bœuf ;
- une Maison de la Solidarité et de l'autonomie qui accueillera les Maxévillois désirant mettre en place des actions d'entraides solidaires. Véritable lieu de vie et d'échanges entre les administrés, les services de la mairie, les institutions et les associations ;
- un schéma de service qui consistera à mutualiser les moyens entre les villes voisines (Laxou, Nancy, Champigneulle et Malzéville...)

## 4.1.2 – Les seniors et le handicap

Être attentif et bienveillant en renforçant les liens de proximité. Accompagner et soutenir les maxévillois par la mise en place de dispositifs destinés à améliorer les conditions de vie quotidienne et à réduire la perte d'autonomie en informant, et soutenant l'adaptation des logements pour un maintien à domicile.

### 4.1.2.1 – Les seniors

Il convient de les soutenir pour préserver leur autonomie, de leur permettre de rester chez eux. Chaque senior a sa place dans notre commune pour agir au sein des associations et participer pleinement à la vie de la cité.

**Étendre les dispositifs d'aide à la personne :** aide à domicile, aide au transport, portage de repas à domicile, téléassistance, dispositif de vielle et de vigilance pour accompagner les personnes revenant d'une hospitalisation etc...

**Développer le concept d'habitat partagé** via une collaboration active avec une association d'habitat intergénérationnel et une association de colocation seniors.

### 4.1.2.2 - Le handicap

La commune poursuit ses actions qui visent à garantir l'accessibilité et l'aménagement des lieux publics, ainsi que la mise en conformité des E.R.P. (Établissements Recevant du Public).

L'une des priorités est de rendre toujours plus accessible aux personnes souffrant de handicap les lieux publics de notre ville par la formation des personnels, les propositions d'animations et la sensibilisation, ainsi que par les actions de mobilisation autour du handicap.



## 4.1.3 – L'emploi

Même si l'emploi n'est pas une compétence communale, c'est l'une de nos préoccupations majeures. Notre défi est de rapprocher les demandeurs d'emplois et le monde de l'entreprise. La variété des situations du public en quête d'un travail et la multiplication des dispositifs nous incitent à mieux coordonner les rencontres entre les différents acteurs, via :

- la facilitation de l'accès aux NTIC (Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication) pour retrouver une activité ;
- la mise en place d'actions de coaching pour faciliter l'intégration dans l'entreprise ;
- l'amélioration du suivi des demandeurs d'emplois Maxévillois. Lever les barrières d'accès à l'emploi ;
- un forum emploi.

## 4.1.4 – La santé

La santé de nos concitoyens est la condition sine qua non pour trouver ou conserver son emploi, pour profiter de sa retraite et être acteur de sa vie dans sa cité.

Nous continuerons à développer avec l'ensemble de nos partenaires, nos actions de prévention en la matière : Octobre rose, Mars bleu, lutte contre les addictions, équilibre alimentaire, information soutenue sur le réseau Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie (PAERPA), et activités physiques, forum seniors.



### 4.1.5 – Le logement

Considérant le rôle essentiel du logement en matière d'intégration et de lien social, il s'agira :

- **de contribuer activement avec les premiers partenaires** concernés que sont les bailleurs sociaux, aux politiques d'attribution pour une meilleure mixité sociale ;
- **d'agir en amont et en partenariat pour résoudre les difficultés** de paiement de loyer ;
- **de développer des partenariats forts avec chacun des bailleurs** pour offrir des solutions adaptées aux besoins et attentes de la population (résidence Séniors avec LogiEst ; rue de la République avec mmH ; foyer pour personnes âgées Saint Sauveur de la fondation Saint Charles sur le site de Notre Dame du Bon Repos) ;
- **d'améliorer du parc existant**, isolation phonique et thermique pour lutter contre la précarité énergétique ;
- Partenariat avec les bailleurs sociaux pour un suivi attentif des seniors.

### 4.1.6 – La politique de la ville et la cohésion sociale

La nouvelle génération des Contrats de Ville pour 2015 – 2020, a conforté dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, la nécessité de retenir les quartiers du Champ-le-Bœuf, Solvay et des Aulnes de Maxéville, sur le Plateau de Haye.

Ce nouveau Contrat de Ville permet de bénéficier d'un effet financier multiplicateur (dit « effet de levier ») pour nos actions municipales et celles de nos partenaires associatifs principalement, en matière par exemple

- de recours aux droits ;
- de lutte contre la précarité et d'insertion sociale ;
- d'hygiène et de conduite addictive ;
- d'accompagnement des associations.

Une stratégie territoriale d'accès aux droits, aux soins et à la prévention est ainsi définie dans le nouveau Contrat de Ville.

L'accès aux droits se traduit par l'attention portée à la lutte contre le non recours, en partenariat avec les collectivités, les établissements publics et les associations. Les CAF seront sollicitées dans le cadre de leurs « rendez-vous des droits » mis en place auprès des demandeurs de RSA ou du public rendu vulnérable par un incident de vie.

En outre, le nouveau Contrat de Ville mise sur une présence judiciaire de proximité, avec de nouvelles maisons de la justice et du droit, des points d'accès au droit et des partenariats noués avec l'institution judiciaire et les associations de l'aide aux victimes, et de lutte contre les discriminations.

Le nouveau Contrat de Ville définit également les actions prioritaires pour l'accès aux soins à partir du Contrat Local de Santé (CLS), développées sur la base :

- de l'existence de maisons ou de centres de santé ;
- de la coordination des acteurs locaux de santé ;
- de l'installation de généralistes ou de spécialistes sur le territoire ;
- et de la mise en œuvre d'une politique sanitaire de prévention.

Le maintien enfin du niveau de la subvention de la ville au CCAS conjugué aux efforts pour mobiliser des ressources humaines et financières complémentaires auprès d'institutions partenaires, nous permettront d'être le bras armé et le bouclier social de notre ville.

## 4.2 – Développement économique, soutien au commerce et à l'artisanat

L'année 2015 a démontré que même si la commune n'a pas la compétence en matière de développement économique, elle s'est appropriée cette mission et elle a un rôle important à jouer. Elle reste en effet un interlocuteur privilégié pour les entreprises, les artisans, les commerçants, les professions libérales. Relayer, faciliter, renseigner,

orienter, participer, se trouver présent dans les réseaux : la commune assure au final une mission de développement économique de proximité.

A Maxéville, le développement économique s'apprécie également par sa transversalité et par le nombre de structures partenaires qui peuvent y être associés. Elle peut aussi apporter une plus-value dans des actions déjà menées, comme dans la réussite éducative avec le forum découverte des métiers au niveau des collèges, ou bien de l'emploi avec des opérations de coachings ciblées.

#### 4.2.1 – Faciliter et accompagner la vie des acteurs économiques

En 2016, la commune poursuivra enfin des actions menées « au quotidien », à savoir des visites d'entreprises, les mises à jour de base (concernant les locaux disponibles, le listing des entreprises), les renseignements de 1<sup>er</sup> niveau.

Nos objectifs sont de renforcer le dynamisme économique de la commune, de soutenir le commerce et l'artisanat, de contribuer au renforcement des liens entre les artisans et les professions libérales, d'être un interlocuteur privilégié au sein de l'association.

En 2015, nous avons impulsé la création d'une association de commerçants, artisans, et professions libérales.

Le noyau dur formé au départ s'est dans le courant de l'année développé, des liens se sont soudés. La volonté pour les commerçants de se connaître et de se faire connaître s'est accrue, et **Maxéville ARTICOM** a vu le jour début 2016. Nous allons continuer à appuyer cette association dans le lancement de ses activités, à savoir la mise en place d'une page Internet, de cartes de fidélité, de découvertes des métiers.



Nous allons également poursuivre le développement du marché de producteurs, au niveau de l'animation, de la communication, de la vie du marché, mais aussi **en attirant de nouveaux producteurs.**

#### 4.2.2 – Conforter le lien entre entreprises et demandeurs d'emplois

Nous souhaitons plus que jamais agir en faveur de l'emploi.

Afin de valoriser les différents acteurs économiques du territoire et de réunir sur un seul et même lieu les différents acteurs qui œuvrent en faveur de l'emploi (à savoir des associations, institutionnels), nous organiserons en 2016 un moment d'échanges et de rencontres lors d'un « forum » qui peut avoir comme point d'entrée les différents questionnements qu'une personne en train de se construire son projet professionnel peut avoir, à savoir : la préparation pour aborder la recherche d'emploi en toute sérénité et les outils numériques actuels, l'orientation vers les métiers et formations porteurs, les possibilités de création d'entreprise. Nous voulons que le fil conducteur de cette journée soit le numérique.

Toujours dans le but d'agir en faveur de l'emploi et notamment celui des jeunes, de valoriser l'apprentissage et les métiers qui recrutent, de valoriser les différents acteurs économiques du territoire, nous souhaitons renforcer et officialiser le partenariat avec le CFAI basé à Maxéville (Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie).

Les actions démarrées en 2015 doivent être renforcées, pour continuer de créer de belles opportunités de carrière aux jeunes Maxévillois.



Nous organiserons des rencontres sous forme de **petits déjeuners entreprises** (pour les sensibiliser aux différents dispositifs de l'apprentissage), de petits déjeuners demandeurs d'emploi (pour leur présenter ces métiers), de journées découverte pour montrer aux jeunes le centre, leur faire



tester les machines. Nous irons aussi soutenir le CFAI dans les collèges, afin de sensibiliser les jeunes scolarisés.



Nous allons renforcer le partenariat entamé avec l'Ecole de Coaching ICN en 2015, afin de permettre à un demandeur d'emploi d'aborder sa recherche d'emploi en plus grande sérénité, de valoriser l'apprentissage et les métiers qui recrutent. L'idée est de faire en sorte que les jeunes ayant identifié des offres d'emploi puissent être accompagnés de suite afin de mettre toutes les chances de leur côté.

Nous souhaitons aussi **aller à la rencontre des demandeurs d'emploi**, afin de leur apporter une attention particulière, en organisant des rencontres thématiques sur différents quartiers de la ville.

### **4.2.3 – Favoriser l'implantation et le maintien d'activités économiques innovantes et attractives**

Le territoire du Grand Nancy, future Métropole, comporte différents réseaux territoriaux d'entreprises tels que les associations « ATP » (Association Territoire Projet) dont deux sont présents sur notre commune : « Nancy Porte Nord » et « Saint-Jacques II ». Ces réseaux ont 2 finalités. En premier lieu, ils contribuent au renforcement de la performance des entreprises car ils peuvent être source de coopération, de mutualisation, d'accélération et de valorisation. En second lieu, ils concourent au développement du territoire.

Par les bénéfices qu'ils apportent aux entreprises, ils renforcent leur ancrage territorial et consolident le tissu économique. Des réseaux efficaces participent à l'attractivité et à la dynamique du territoire par l'implantation de nouvelles entreprises. Une orientation du Grand Nancy sera de développer et de valoriser les filières stratégiques du territoire et on peut noter sur notre commune l'implantation de filières d'excellence, et **l'arrivée de nouvelles entreprises** comme le Groupe automobile Saint-Christophe.

Toujours dans le but de renforcer les liens entre la mairie et les entreprises, de favoriser le dialogue entre les différents acteurs, et de continuer à créer du lien social, nous œuvrons pour **la création d'un label** que pourrait décerner notre commune aux entreprises sur la base du respect d'un certain nombre de critères. Nous allons élaborer des critères qui concerneront l'emploi, la transition énergétique, la participation aux réseaux, les échanges d'expériences, la responsabilité sociale et éthique de entreprises. Nous souhaitons ainsi renforcer le lien entre les Entreprises, la mairie et les Maxévillois.

## **AXE 4**

**SPORTS, CULTURE,  
LOISIRS ET  
ANIMATIONS**



La Municipalité apporte un soutien attentif à chacun des maxévillois en assurant, à tous, la garantie d'une réponse adaptée, individualisée à travers notamment l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs pour tous.

Et ce, grâce aux actions portées particulièrement par les associations, dont la connaissance en temps réel de la situation du terrain, la capacité d'innovation et le rôle majeur joué en matière de lien social permettent de répondre aux attentes et besoins des maxévillois.

## 5. 1 – Dynamiser la vie culturelle et sportive Maxévilloise

- **Pour et avec nos associations**, il s'agira de :
  - de fédérer la vie associative, permettre aux associations de mutualiser leurs moyens ;
  - d'impulser des projets favorisant le travail en commun ;
  - d'encourager et mettre à l'honneur les bénévoles.
- **En matière de sport et d'événements sportifs**, il s'agira :
  - d'accompagner les clubs locaux dans l'organisation de leur championnat, et soutenir les différents événements organisés (anniversaire de club, lotos...);
  - accompagner l'accueil de compétitions sportives de niveau national, voire international dans des domaines sportifs divers et variés.

## 5. 2 – Rassembler autour d'événements festifs et citoyens

- **Moderniser, redimensionner les 3 fêtes « historiques »** : Saint-Nicolas, Fête des Fraises et 14 juillet en veillant à les ancrer dans les différents quartiers :
  - confirmer le nouveau format de la fête des fraises ;



- faire évoluer les festivités du 14 juillet ;
- accompagner la création d'un nouveau rendez-vous festif sur les Brasseries : La fête de la Bière à l'automne ;
- soutenir et accompagner les associations partenaires de la ville dans l'organisation de leur événements : festival Michto, fête de la Saint-Martin...



- **Rendre nos fêtes participatives** :
  - fédérer les différentes associations présentes sur la ville et les habitants de tous les quartiers et de tous les âges en les associant à leurs organisations ;
  - poursuivre l'organisation du chantier participatif autour de la conception du char de la Saint-Nicolas ; en y ajoutant un nouveau consacré à la création d'éléments de décoration pour la fête des fraises.
- **Renforcer nos spécificités « Bande dessinée » et « culture scientifique »** :
  - développer les rendez-vous « bulles aux brasseries », en délocalisant sur d'autres lieux ;
  - encourager l'organisation d'événements à caractère scientifique destinés au grand public notamment ceux impulsés par la MJC Massinon et les P'tits débrouillards (projet Manivelle, fête de la science...).

- **Améliorer, diversifier et amplifier l'accueil du public autant sur nos lieux culturels (médiathèque et ludothèques), que sur ceux de nos partenaires, en :**



- soutenant et amplifiant les événements organisés sur ces lieux (fêtes du jeu, Bulles aux Brasseries,...) ;
- permettant aux Maxévillois de fréquenter les structures culturelles de Nancy et du Grand Nancy (Manufacture, Opéra, salle Poirel...) via l'organisation des sorties ;

- favorisant l'accès au préau des arts de l'ESPE : soutenir les expositions, organiser des visites guidées sur le site ;
- développer la présentation d'expositions sur différents sites de la ville ouverts à tous les publics ;
- favorisant l'organisation de débat conférence ouvert à tous dans des domaines variés,
- accompagner l'accueil de représentations théâtrales ;
- développant, amplifier sur le quartier des Brasseries l'organisation d'expositions plastiques, concerts spectacles vivants tout publics ;
- développant notre programme d'ouverture municipale lors des journées du patrimoine. Journée du tourisme.



# **III - FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION**

### III - FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

Impulsée dès rentrée 2014, la municipalité poursuit une démarche partagée et co construite de dialogue social, pour et avec l'ensemble des agents de la collectivité et leurs représentants syndicaux.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'objectif de la collectivité, soucieuse de rendre un service de qualité à la population, reste d'optimiser ses moyens et de pérenniser un dialogue visant la qualité et le bien-être au travail de tous les agents quelque soit leurs grades.

L'année 2015 a dans ce sens été autant marquée par le renouvellement et l'installation d'instances paritaires, que par la mise en œuvre de premières mesures et actions concrètes.

Instances paritaires avec :

- la transformation du Comité Technique Paritaire (et de son règlement intérieur) en Comité Technique, suite aux élections professionnels de fin 2014,
- l'installation (élaboration du règlement intérieur comprise) d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) rendu obligatoire pour les collectivités d'au moins 50 agents. Il contribue à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des agents, à l'amélioration des conditions de travail, et veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Ce dialogue constructif entre autorité territoriale, représentants syndicaux et agents de la collectivité, a permis de mettre en œuvre dès 2015 les premières mesures relatives aux thématiques prioritaires suivantes :

- **la mobilité interne et externe**, objet d'un appel à candidature pour toute création, renouvellement ou évolution de poste, répondant à un besoin permanent de la collectivité ; externe autant qu'interne, dès lors que les compétences et qualifications recherchées sont présentes au sein de la collectivité,
- **l'accueil de nouveaux agents**, objet d'un temps spécifique avec remise d'un kit d'accueil,
- **l'ergonomie des postes**, objet d'une étude-action lancée avec les étudiants ergonomes de la faculté de médecine,
- **la formation et l'évolution de carrière** avec la poursuite des entretiens annuels d'évaluation professionnelle sur la base de nouvelles fiches de postes préconisées par le CDG54 ; ou bien

encore par la réalisation de formations internes liées aux évolutions et enjeux du cadre de travail des agents (partenariat de politiques publiques, réglementation,...).

Ces premières mesures ont également été complétées par :

- l'amélioration des moyens matériels de fonctionnement mis à disposition des organisations syndicales,
- la revalorisation des indemnités des astreintes urgence,
- l'attribution du « 13° mois » dès le traitement du mois de novembre (contre décembre),
- la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire applicable aux agents de la collectivité.

En 2016, les actions seront poursuivies et amplifiées pour répondre également aux autres thématiques prioritaires identifiées et partagées :

- **l'information des agents**, avec l'attribution individuelle d'une adresse web mail de la collectivité permettant d'accéder à tout type d'information utile par exemple à la vie de la collectivité (site internet, revue de presse,...) ou à la formation professionnelle (catalogue de formation du CNFPT),
- **le règlement intérieur de la collectivité**, pour actualisation et enrichissement du document existant : relations entre l'administration et ses administrés, utilisation de l'outil informatique,...
- **la Gestion des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I), des trousse de secours et vêtements de travail**, avec la mise en œuvre d'un plan d'habillement par corps de métiers.

Ces thématiques d'actions seront également complétées et approfondies par des réflexions concertées susceptibles d'être mises en œuvre, relatives :

- à un livret d'accueil pour les nouveaux agents,
- au télétravail.

Enfin, la Ville de Maxéville poursuivra en 2016 son soutien au Comité des Œuvres Sociales et à l'Amicale du personnel.